

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 décembre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

2025 V.296 Vœu relatif à la dénomination du jardin, du parvis et du Terrain d'Education Physique (TEP) de la cité scolaire Paul Valéry.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la cité scolaire Paul Valéry est un établissement majeur du 12^{ème} Arrondissement et plus largement de l'Est parisien, que la restructuration dont elle fait l'objet est sur le point d'aboutir ;

Considérant l'achèvement des travaux et l'ouverture prochaine du nouveau jardin sur le quartier, engagement fort demandé par la Ville de Paris et la mairie du 12^{ème} Arrondissement à la Région Ile-de-France depuis le début des opérations ;

Considérant les moyens humains et financiers dégagés par les services de la Ville de Paris pour l'entretien et la gestion du parvis attenant à la cité scolaire, du Terrain d'Education Physique (TEP) et du jardin de plus de 5000 m2 ;

Considérant la politique de féminisation des noms des espaces publics de la Ville de Paris ;

Considérant que l'ouverture du jardin, du parvis et du TEP constitue une opportunité pour valoriser une figure ou un engagement en phase avec les enjeux contemporains, notamment en matière d'environnement, d'éducation, de culture ou d'égalité.

Sur proposition de Emmanuelle Pierre-marie, Fatoumata Koné et les élu·es du groupe Les Écologistes,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Demande à la Région Ile-de-France, en lien avec la Mairie du 12^{ème} Arrondissement, d'organiser une concertation locale avec les habitantes et les habitants, la communauté éducative, les élèves, les conseils de quartier, les associations du quartier et les élu·e·s volontaires, afin de faire émerger des propositions de dénomination alternative au seul nom de Paul Valéry pour le jardin, le parvis et le Terrain d'Education Physique (TEP).